

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

PIERREVILLE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

ARRONDISSEMENT
NANCY

Séance du 11 Avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire
Présent : Thierry WEYER – Aline SAINT-AYES – Stéphane PEULTIER – Béatrice TRIDON – Jean-Pol GERMAIN – Paulette BALTHAZARD – Michel HUGUET – Sophie PINOT – David GUIGUES

DATE DE LA CONVOCATION

4-04-2022

DATE D’AFFICHAGE

14/04/2022

Absents excusés : Philippe MARCHAND donne procuration Béatrice TRIDON – Céline GRADOS donne procuration à Sophie PINOT

A été nommée secrétaire : Sophie PINOT

2022-0013) 7 FINANCES LOCALES

7.2.1 vote du taux des impôts

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2021

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Afin de compenser le déficit de 2021 d'un montant de -5212.25€ de fonctionnement et les différentes baisses des dotations de l'Etat ainsi que la perte de compensation en totalité de la taxe d'habitation -1541€

le maire propose pour ramener les comptes à l'équilibre dépenses-recettes
- d'augmenter les taux de 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'augmenter les taux 2022 qui s'établissent ainsi :

TAUX	COMMUNE 2022
FONCIER BATI	30.43 %
FONCIER NON BATI	29.53 %

Pour un produit de 60 067€

2022-0013) 7 FINANCES LOCALES

7.1 Décision budgétaire

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est normal

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

2022-0015) 7 FINANCES LOCALES

7-1 Décisions budgétaires

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le 2^e adjoint Stéphane PEULTIER présente le compte administratif de la commune qui est arrêté comme suit à l'unanimité des votants

Le maire ne prend pas part au vote

2021 COMMUNE			Réalisation 2021
SECTION INVESTISSEMENT			
	EXCEDENT 2020	1 633,49 €	
	DEPENSE	221 289,27 €	
	RECETTE	425 582,49 €	204 293,22 €
TOTAL	EXCEDENT 2021	205 926,71 €	
report	DEPENSE		
	RECETTE		
SECTION FONCTIONNEMENT			
	EXCEDENT 2020	95 626,54 €	
	RECETTES	144 624,63 €	
	DEPENSES	149 836,88 €	- 5 212,25 €
	EXCEDENT 2021	90 414,29 €	
Résultat fonctionnement	002	90 414,29 €	
Résultat investissement	001	205 926,71 €	

2022-0016) 7 FINANCES LOCALES

7-1 Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT

Reports - Pour rappel

Excédent reporté de la section Investissement de l'année Antérieure :	1 633.49€
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année Antérieure :	95 626.54€

Solde d'exécution	
Solde d'exécution (excédent -001) de la section Investissement	204 293.22€
d'exécution (déficit -002) de la section Fonctionnement	- 5 212.25 €

Reste à réaliser Section Investissement
Dépenses
Recettes

Besoin net de la section Investissement
--

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

Compte 1068
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)

Compte 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	90 414.29€

2022-0017) 7 FINANCES LOCALES

7-1 Décisions budgétaires

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 de la commune est adopté comme suit à l'unanimité

Section de fonctionnement :

➤	Dépenses	238 084.23€
➤	Recettes	243 078.23€

Section d'investissement :

➤	Dépenses	816 361.38€
➤	Recettes	816 361.38€

2022-0018) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

ADHESION A MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT 54

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :
« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale.
Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

DECIDE

- d'adhérer à l'EPA MMD 54
- d'approuver les statuts,

- de désigner M Thierry WEYER comme son représentant titulaire à MMD (54) et M Philippe MARCHAND comme son représentant suppléant,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante

2022-0019) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE TERRAIN MULTISPORT

Suite à la délibération du 14 mars 2022 concernant la demande de subvention pour l'installation d'un terrain multisports et d'une structure de renforcement musculaire pour la pratique du sport collectif.

Suite aux devis des entreprises consultées pour ses travaux.

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse et aire de jeux en date du 06/04/2022 de confier les travaux à MEFRAN COLLECTIVITÉS pour la fourniture et pose du terrain multisports et de la station airfit 4 faces. A la société PIERSON TP pour la réalisation de la plate-forme en enrobé.

Le maire propose de retenir :

- Mefran collectivités pour le terrain multisports et la station airfit pour un montant 46 714 euros HT.
- Pierson TP pour la réalisation de la plate-forme en robé d'une dimension de 23 mètres par 14 mètres, pour un montant de 16 731.20 euros HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de retenir

-Pour la fourniture et pose d'un terrain multisports et d'une station airfit à la société MEFRAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 46 714 euros HT.

-Pour la réalisation de la plate-forme en enrobé à la société PIERSON TP pour un montant de 16 731.20 euros HT.

-Autorise le maire à signer les devis :

Le maire
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du **lundi 11 avril 2022 à 20h30** dans la salle du conseil municipal

Ordre du jour :

1. Vote des taux 2022
2. Approbation du Compte de gestion
3. Vote du compte administratif 2021
4. Affectation du résultat
5. Vote du Budget Primitif 2022
6. Adhésion MMD54
7. Choix de l'entreprise pour le terrain multisport
8. Questions diverses